



Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

10^e séance plénière

Vendredi 27 juin 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

En l'absence du Président, M. Mabilangan (Philippines), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abou Demba Sow, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Mauritanie.

M. Abou Demba Sow, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Mauritanie, est escorté à la tribune

M. Sow (Mauritanie) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord transmettre à l'Assemblée générale les vœux de succès que forme le Président de la République de Mauritanie pour les travaux de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'importante question du développement durable.

Je voudrais féliciter l'Ambassadeur Razali pour la manière efficace dont il dirige les travaux de l'Assemblée. De même, je tiens à féliciter la Commission du développement durable et son Président, M. Tolba, ainsi que le Pro-

gramme des Nations Unies pour l'environnement. Ma délégation tient en outre à remercier tout spécialement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, et les fonctionnaires du Secrétariat pour l'excellente manière dont ils ont organisé cette importante réunion internationale.

L'humanité se souviendra de la fin du XX^e siècle comme d'une période de l'histoire où de nombreuses questions ont été abordées, y compris l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'étude d'ensemble de la relation qui existe entre l'homme et l'environnement, en vue de veiller à l'utilisation rationnelle et durable de nos ressources. Il ne fait aucun doute que le Sommet de Rio de 1992 a été une importante réunion internationale sur l'environnement et le développement. Maintenant que cinq années se sont écoulées depuis Rio, il est essentiel que nous procédions à une évaluation des progrès qui ont été accomplis dans la mise en oeuvre des décisions issues de cette conférence.

Certes, de nombreuses activités en faveur du développement durable ont été entreprises depuis Rio, et même si certaines ont été fructueuses, il importe de reconnaître que, dans de nombreux pays, l'état de l'environnement et du développement ne s'est pas amélioré; au contraire, il s'est détérioré. Nous sommes loin d'être venus à bout de la mauvaise gestion des ressources naturelles et de la pauvreté, qui demeurent des obstacles majeurs à la réalisation du développement durable.

Les problèmes du développement en Mauritanie sont particuliers et comprennent la désertification permanente, avec ses effets néfastes sur la population. Cela montre clairement le lien étroit qui existe entre l'environnement et le développement. Pleinement consciente de cette réalité, la Mauritanie a pris une part active dans les travaux préparatoires du Sommet de Rio. De plus, nous n'avons rien ménagé pour mettre en oeuvre ses décisions. En dépit de ses maigres ressources, la Mauritanie a également pris d'importantes mesures au titre d'Action 21. La Mauritanie, a également pris part aux travaux préparatoires de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Nous nous sommes efforcés d'adopter un plan directeur à long terme dans le but de rétablir l'équilibre de l'environnement et de veiller à l'autosuffisance alimentaire du peuple mauritanien. De plus, la Mauritanie participe à la formulation et la mise en oeuvre de programmes régionaux pour le Maghreb et le Sahel.

Dans le domaine des changements climatiques, nous avons actuellement entrepris, en collaboration avec des organisations internationales, la préparation d'une étude à ce sujet et la relation qui existe entre les changements climatiques et le phénomène de désertification qui sévit dans notre pays. Dans ce contexte, le Gouvernement mauritanien s'emploie actuellement à mettre en oeuvre des programmes concernant les ressources nouvelles et renouvelables.

Une stratégie nationale a été adoptée sur la diversité biologique. En 1993, nous avons examiné la réglementation concernant le parc national du Banc d'Arguin, qui figure parmi les sites classés patrimoine de l'humanité par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. En outre, nous avons mis en place une politique rationnelle pour les stocks de poissons et autres ressources marines.

Le développement durable est un phénomène universel qui repose sur les relations entre les stratégies de protection de l'environnement et celles de développement. Aussi considérons-nous que les activités de lutte contre l'analphabétisme et la marginalisation sociale constituent deux des principaux piliers du développement durable de la Mauritanie. Afin de créer un environnement hospitalier pour tous, nous cherchons à faire participer toute la population aux efforts que nous faisons pour lutter contre la désertification et protéger l'environnement. La stabilité politique de notre pays a grandement contribué à assurer le succès de nombre des mesures que nous avons prises dans le domaine de l'environnement.

Le nombre des inscriptions scolaires a augmenté grâce aux investissements internationaux, à la participation des communautés aux cours de formation d'enseignants et à la mise en place des infrastructures nécessaires.

Nous avons également accompli des progrès dans le secteur social, en particulier au niveau de l'approvisionnement en eau potable. D'une manière générale, la pauvreté a été réduite de 10 %.

Au Sommet de Rio, la communauté internationale a donné la preuve de sa solidarité en précisant les défis et les dangers auxquels elle est confrontée. Des obstacles demeurent dans la poursuite de l'objectif de mise en oeuvre d'Action 21. Pendant ces cinq années, nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un accord sur un mécanisme de financement de la Convention sur la lutte contre la désertification. Plus d'un milliard de personnes sont touchées par le phénomène de la désertification.

La mise en oeuvre d'Action 21 n'a pas répondu aux attentes des pays en développement, eu égard en particulier au transfert de technologie.

Nous lançons un appel pour que des efforts soient déployés en vue d'améliorer les niveaux de vie dans les pays en développement afin que la désertification et la pollution puissent être combattues efficacement, et les technologies transférées à des conditions favorables. Les négociations doivent reprendre sans délai afin que des progrès concrets puissent être réalisés, notamment dans le domaine de la lutte contre la désertification.

Nous lançons également un appel pour qu'un soutien soit apporté au financement des programmes de développement durable. Les pays en développement doivent consacrer davantage de ressources à cet effet et les pays développés doivent également assumer leur part de responsabilité. À cet égard, le rôle des organisations non gouvernementales est extrêmement important.

Pour terminer, j'ajouterai que la Mauritanie est déterminée à mettre en oeuvre les dispositions d'Action 21 dans la mesure de ses ressources disponibles. À cet égard, nous préconisons une coopération et des consultations plus étroites avec les institutions internationales concernées.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Mauritanie de sa déclaration.

M. Abou Demba Sow, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Mauritanie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paljor Dorji, Ministre adjoint de l'environnement du Bhoutan.

M. Paljor Dorji, Ministre adjoint de l'environnement du Bhoutan, est escorté à la tribune.

M. Dorji (Bhoutan) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de transmettre, au Président de l'Assemblée générale et à tous les représentants, les salutations chaleureuses et les meilleurs voeux de S. M. le Roi Jigme Singye Wangchuck, du Bhoutan, pour que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale soit couronnée de succès.

Je vais prononcer une version abrégée de ma déclaration. Le texte complet vous sera distribué.

À Rio, nous nous sommes rencontrés et avons pris des engagements envers les générations futures. La tâche qui nous incombe consiste à évaluer les expériences acquises dans le cadre d'Action 21. Nous ne devrions pas nous étendre sur les maux de l'environnement mondial, mais plutôt sur les mesures positives que nous devons prendre pour relever les défis qui nous attendent. Nos objectifs doivent témoigner de notre volonté politique et de notre souci au plan mondial, et de les traduire par des politiques et des projets au niveau opérationnel. Tirons profit des expériences de chacun d'entre nous, analysons les progrès que nous avons accomplis et réaffirmons nos engagements politiques. Nous devons quitter cette session avec des obligations nationales, des politiques, des mesures, des projets et des programmes précis devant nous permettre de réaliser notre objectif commun de développement durable. La communauté internationale doit fournir des ressources financières, assurer le transfert des technologies écologiquement rationnelles, et adhérer aux principes de Rio sur le partenariat mondial et la responsabilité commune mais différenciée.

Mon pays, le Bhoutan, a fait des progrès remarquables dans le domaine de l'environnement. Nous avons affecté plus de 26 % de l'ensemble de notre territoire à l'établissement d'un vaste système de zones protégées, témoignant ainsi de la politique et de l'éthique de conservation de notre population. La conservation et la préservation de la diversité biologique relèvent de la politique nationale du Gouvernement royal. Nous tenons donc à réaffirmer le droit souverain de tout État à ses ressources biologiques. À notre

avis, la communauté internationale doit veiller à ce que les droits à la propriété intellectuelle et les autres avantages découlant de l'utilisation de ces ressources, soient partagés équitablement.

Nous avons maintenu plus de 72 % de la superficie de notre territoire sous couvert forestier, qui sert de vaste réservoir de carbone pour la communauté internationale. D'après un inventaire des sources et des puits de gaz à effet de serre, le Bhoutan peut piéger 19,6 tonnes de carbone par habitant.

Nous sommes déterminés à oeuvrer à la protection de notre système climatique. Nous appelons instamment toutes les nations à accélérer les négociations sur le texte d'un protocole juridiquement contraignant ou tout autre instrument juridique qui devrait être achevé à temps pour la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Kyoto.

Bien que nous soyons confrontés à plusieurs défis, le Gouvernement royal a catégoriquement déclaré qu'il ne se livrerait pas à une commercialisation illimitée de ses ressources naturelles, car cette politique porterait rapidement atteinte à la tradition de conservation du pays et mettrait le Bhoutan dans la situation difficile des pays qui se heurtent à de graves problèmes écologiques et environnementaux. Le Gouvernement royal a décidé de renoncer aux profits économiques immédiats et a donné la priorité à la conservation des ressources naturelles et à un programme de développement durable.

Nous avons en outre formé des partenariats mondiaux dans le domaine de l'environnement, dont l'un des plus novateurs est l'accord de développement durable, qui a été signé avec les Gouvernements néerlandais, béninois et costa-ricien. Cet accord se fonde sur le principe selon lequel le développement durable relève de la responsabilité conjointe des pays du Nord et du Sud. Le Gouvernement danois appuie généreusement le Programme d'appui du secteur de l'environnement du Bhoutan, qui portera sur la législation de l'environnement, le contrôle de la pollution, les déchets dangereux et la gestion des zones protégées. Nous apprécions aussi grandement l'appui offert par l'Inde, la Norvège, la Suisse, la Finlande, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds mondial pour la nature, le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque asiatique de développement.

De plus, le Bhoutan coopère au niveau régional avec les membres de l'Association sud-asiatique de coopération

régionale (ASACR). Dans la Déclaration de New Delhi, les ministres de l'environnement de l'ASACR ont réaffirmé que l'environnement est un souci commun et se sont déclarés résolus à coopérer, au niveau régional, dans tous les domaines de l'environnement et du développement.

Le Bhoutan est conscient du fait qu'il est un petit pays et que les efforts qu'il déploie en faveur de l'environnement mondial peuvent sembler limités. Il n'empêche que nous sommes résolument déterminés à maintenir et à préserver un des derniers bastions de forêt vierge et de diversité biologique riche, qui reste dans le monde au profit de toutes les générations futures.

Le Président pas intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre adjoint de l'environnement du Bhoutan de sa déclaration.

M. Paljor Dorji, Ministre adjoint de l'environnement du Bhoutan, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Robert Millette, Chef de la délégation de la Grenade.

M. Robert Millette, Chef de la délégation de la Grenade, est escorté à la tribune.

M. Millette (Grenade) (*interprétation de l'anglais*) : Mon gouvernement est attaché aux principes consacrés dans le programme Action 21, et des efforts sont déployés au niveau national pour faire en sorte que le développement économique et humain durable puisse être réalisé.

Il y a cinq ans, les petits États insulaires en développement ont participé au Sommet de Rio. La plupart des pays de la région, y compris le mien, ont une économie fragile et doivent faire face à la menace à laquelle sont exposés les écosystèmes marin, agricole et forestier. Notre vulnérabilité face à la menace des ouragans et la protection de la faune et flore marines dont dépendent nos économies exigent une participation active de notre part et de la part de la communauté internationale pour veiller à la durabilité de nos économies et à la protection de notre environnement au profit des générations futures.

La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade en 1994, a reçu l'assurance que la communauté internationale jouerait un rôle important pour faire en sorte que les ressources financières et techniques soient

prises à disposition afin qu'il soit possible de s'attaquer, entre autres, aux problèmes que posent la pauvreté, les changements climatiques, les catastrophes naturelles ou anthropiques, la conservation et la protection de notre diversité biologique et la gestion des zones côtières.

Depuis cette conférence, le processus a été lent. Nous demandons à la communauté internationale de mettre des ressources à la disposition des petits États insulaires, comme le nôtre, pour leur permettre de réaliser les principes consacrés dans la Déclaration de Rio.

Pour essayer de remédier au problème de la pauvreté et de son élimination, le Gouvernement de la Grenade, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Groupe interinstitutions des organisations de développement, tient une série de consultations dans chaque comté, y compris à Carriacou et à la Petite Martinique. Il s'agit d'obtenir des informations directes sur les causes de la pauvreté et de faire des suggestions sur ce que le Gouvernement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les communautés peuvent faire pour les éliminer. À la fin de ces consultations, un projet de plan d'action pour l'élimination de la pauvreté sera établi et distribué.

Le parasite le plus dangereux pour l'agriculture, la cochenille — hybride d'un coléoptère et d'une guêpe parasite — est maîtrisé par des agents biologiques. Les résultats ont été exceptionnels. La participation massive de la population a contribué sensiblement à la réhabilitation de la production des fruits et au renforcement des avantages de la maîtrise biologique pour lutter contre les insectes nuisibles, contrairement à l'utilisation des produits agrochimiques.

Le déboisement et la dégradation des prairies sont également examinés. Une politique de gestion des forêts de la Grenade est menée en vue de conserver l'eau et les sols. Le reboisement et la gestion des terres au Carriacou, dans le cadre du Projet de gestion des forêts au Carriacou, illustrent cette politique.

Grâce à ce projet, le mode de subsistance des éleveurs s'améliorera par le développement rationnel et la gestion des pâturages. La destruction des récoltes par les animaux errants sera réduite. L'élément de reboisement permettra à long terme d'améliorer la situation de l'eau à la Grenade, au Carriacou et à la Petite-Martinique. En Grenade, il y a un autre projet de gestion des forêts que finance la Division britannique de développement et notre gouvernement.

Le projet récemment achevé de systèmes d'information sur les terres, qui fait appel à des systèmes d'information géographique modernes et qui a été financé par la FAO, donne à la Grenade une base scientifique pour l'utilisation rationnelle de ses terres agricoles. Actuellement, le gouvernement utilise certains résultats de ce projet pour mieux systématiser sa politique d'utilisation des terres agricoles.

Mon gouvernement est attaché au développement humain durable et, par son intermédiaire, essaie d'intégrer cette politique à la planification nationale du développement. Dans le domaine du tourisme, le Gouvernement et le secteur privé ont entrepris les projets tels que : le nettoyage des plages, le centre d'accueil Anandale, le projet Wobunn Couch Shell et le projet des chutes du Mont Carmel, un bon exemple de participation communautaire. C'est un projet lucratif qui est lié à la protection de l'environnement et à la conservation et à la protection de la diversité biologique. Il y a aussi le projet de l'île Sandy, à Carriacou, qui vise à protéger l'île de l'érosion côtière et de la dégradation de l'environnement.

Le projet de protection des récifs de corail est un système de gestion auquel participe la communauté locale des pêcheurs appartenant à une région suffisamment vaste, en collaboration avec le Gouvernement. Le projet de parcs et zones protégés, dont s'occupe le secteur du tourisme, tend à encourager l'écotourisme, tandis que le Ministère de l'agriculture s'occupe de la gestion de la diversité biologique forestière.

En outre, mon gouvernement s'engage à signer toutes les conventions internationales sur la sauvegarde de la mer des Caraïbes pour en faire une zone exempte de pollution.

Au cours des cinq dernières années, quatre conférences internationales importantes ont concentré l'attention de la communauté internationale sur des problèmes décisifs pour la survie et le développement de notre planète. Il s'agit du Sommet de Rio, de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement de la Barbade, du Sommet sur l'élimination de la pauvreté de 1995, et de la présente Conférence.

Un des objectifs de la Conférence de la Barbade était de faire des idéaux de la Conférence de Rio une réalité.

Nous avons entendu des déclarations très prometteuses de plusieurs chefs de gouvernement du monde développé et du monde en développement. Nous espérons que cette conférence débouchera sur une coopération internationale, l'établissement d'un consensus et la mise en place de

programmes qui permettront de réduire la pauvreté, de mettre fin à la prolifération des maladies infectieuses et d'améliorer les conditions de vie de chacun. Mais surtout, les pays en développement et les pays développés doivent investir dans des programmes et projets visant à atteindre le développement humain durable.

Au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale, le Premier Ministre de la Grenade a dit que la question de l'environnement et du développement durable était au coeur de nos préoccupations. C'est également un problème central pour les petits États insulaires en développement et les pays en développement en général.

Si nous réaffirmons que les êtres humains sont au centre du développement durable et qu'ils ont le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature, il faut agir à tous les niveaux, et surtout au niveau international, pour faciliter le processus de façon à ce que les pays en développement, et en particulier les petits États insulaires en développement, puissent disposer du savoir-faire et des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les programmes.

La vulnérabilité des petits États insulaires et les menaces posées à nos fragiles écosystèmes ont été récemment illustrées par le passage des ouragans Iris, Luis et Marilyn. Notre viabilité économique, notre développement durable et notre croissance sont en jeu. À cet égard, la Grenade attend que les États développés honorent les engagements qu'ils ont pris d'aider les petits États insulaires en développement à parvenir au développement humain durable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de la Grenade de sa déclaration.

M. Robert Millette, Chef de la délégation de la Grenade, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Jean Ravou-Akii, Chef de la délégation de Vanuatu.

M. Jean Ravou-Akii, Chef de la délégation de Vanuatu, est escorté à la tribune.

M. Ravou-Akii (Vanuatu) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant cette Assemblée, au nom du Gouvernement de la République de Vanuatu, à l'occasion de cette session extraordinaire.

(L'orateur poursuit en français)

À cette occasion importante, je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Vanuatu, réaffirmer le plein appui de la République de Vanuatu aux principes et objectifs du programme Action 21, adoptés à l'issue des travaux du Sommet Planète Terre à Rio de Janeiro, en 1992. Ce plein appui de la République de Vanuatu se manifeste, d'une part, dans sa participation à l'édification progressive d'une nouvelle branche du droit international public qui est le droit de l'environnement et, d'autre part, dans son intégration dans les programmes de l'éducation nationale des questions ayant trait à l'environnement.

Voyons tout d'abord la participation de la République de Vanuatu à l'édification progressive d'une nouvelle branche du droit international public, qui est le droit de l'environnement. La République de Vanuatu a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. D'autre part, elle a adhéré à la Convention de Vienne pour la couche d'ozone et au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi qu'à ses deux amendements. Les Conventions et le Protocole de même que les amendements que je viens de mentionner sont intégrés dans la législation nationale de la République de Vanuatu relative à la protection de l'environnement. Cette législation trouve son origine dans les dispositions de l'article 7 de la Constitution de la République de Vanuatu du 30 juillet 1980.

L'un des composants majeurs de la législation nationale c'est la loi de 1994 relative à l'exploitation des forêts au sein du territoire de la République, dont la mise en application a pour effet l'interdiction des exportations de grumes. Cette interdiction étant signalée dans l'ouvrage intitulé «*La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*» qu'avait publié en 1996 l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Ensuite, j'aimerais mentionner l'intégration dans les programmes d'éducation nationale des questions ayant trait à l'environnement. Dans le troisième Plan National de Développement de la République de Vanuatu couvrant la période 1992-1996, les questions relatives à l'environnement occupent une place évidente dans les différents secteurs de l'économie nationale, en particulier les centres de formation qui forment les futurs entrepreneurs, notamment l'Institut National de Technologie de Vanuatu, qui est une institution bilingue.

Le livre sur le *Développement humain durable de la République de Vanuatu*, publié en 1996, qu'avait préfacé le Programme des Nations Unies pour le Développement par le truchement de la Direction Asie-Pacifique, témoigne de la priorité qu'accorde le Gouvernement de la République de Vanuatu à l'éducation, essence, selon ce dernier, dans la lutte contre la pauvreté.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de Vanuatu de sa déclaration.

M. Jean Ravou-Akii, Chef de la délégation de Vanuatu, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. David Orrukem, Chef de la délégation des Palaos.

M. David Orrukem, Chef de la délégation des Palaos, est escorté à la tribune.

M. Orrukem (Palaos) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole devant l'Assemblée générale. Je voudrais exprimer ma profonde gratitude de l'occasion qui m'est donnée de présenter les vues de la République des Palaos à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La nation insulaire des Palaos n'était pas encore un État indépendant il y a cinq ans lorsque le premier Sommet international de la Terre s'est réuni à Rio de Janeiro. Elle n'était donc pas Membre de l'Organisation des Nations Unies à cette époque. Les Palaosiens observèrent et écoutèrent, tandis que les dirigeants réunis discutaient de la protection de l'environnement, des changements climatiques globaux et du développement durable. Nous observions et nous écoutions attentivement, conscients que notre nation était sur la voie de l'indépendance politique. Nous comprenions que nous allions bientôt participer à cette discussion universelle relative à ces questions urgentes.

Je parle aujourd'hui en ma qualité de représentant de la République totalement indépendante des Palaos, le plus jeune des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les Palaos sont un archipel d'une extraordinaire beauté naturelle. Tous ceux qui ont passé une journée dans les belles îles rocheuses des Palaos reconnaissent l'importance de protéger notre terre, notre air et notre eau. Nous autres, Palaosiens, voulons partager l'étonnante beauté de nos îles avec les visiteurs venant du monde entier. À cet effet, nous devons poursuivre notre développement. Nous

devons continuer à renforcer notre infrastructure pour faciliter le séjour de nos visiteurs. Nous devons continuer d'être très prudents.

La République des Palaos oeuvre énergiquement à un développement durable de nature à ne pas détruire notre terre ni à polluer notre air et notre eau. Dans les Palaos, nous reconnaissons et comprenons qu'il faut protéger et non pas exploiter nos ressources naturelles.

La République des Palaos a le privilège de bénéficier d'un environnement propre. Nous disposons d'un air propre qui souffle à travers des centaines de kilomètres d'océan. Nous avons de l'eau propre qui n'a pas été polluée par les habitants ou les usines d'une grande métropole urbaine. À de nombreux égards, nous avons la très grande chance de vivre dans l'un des endroits les plus propres de la planète Terre. Mais la République des Palaos ne peut se satisfaire d'en rester là. Nous sommes confrontés dans nos îles au problème immédiat et critique des impacts du changement climatique mondial.

L'homme est responsable des changements qui interviennent dans le climat de la Terre. Ce sont nos automobiles, nos avions, nos usines et nos systèmes d'air climatisé qui émettent dans l'atmosphère des polluants tels que le dioxyde de carbone et les chlorofluorocarbones. Nous polluons notre air. Nous détruisons la couche d'ozone de l'atmosphère qui nous protège des ravages d'une chaleur et d'une lumière excessives provenant du soleil.

De nombreux savants estiment que les températures moyennes de l'air dans le monde pourraient augmenter d'environ 5 °C au cours du siècle prochain, en raison des émissions de polluants dans notre atmosphère. Des températures plus élevées pourraient entraîner une fonte rapide de la calotte glaciaire polaire, laquelle, à son tour, pourrait faire monter de façon importante les niveaux d'eau des océans de la planète. Certains prédisent une élévation de un mètre dans les niveaux de l'eau au cours des 100 prochaines années. Lorsque le niveau des océans s'élève, les îles sont en danger. Cela vaut pour les Palaos comme pour Manhattan. Certaines îles subiront simplement des dommages plus catastrophiques. La submersion rapide de nos masses insulaires causera des souffrances indicibles à notre nation. Des maisons seront détruites. La population devra se réinstaller dans d'autres secteurs. Ce sera la fin d'un mode de vie.

Les Palaos sont solidaires de leurs voisins insulaires du Pacifique, qui sont également confrontés à ce péril. L'océan qui nous entoure subvient à nos besoins. Mais l'océan qui

subvient à nos besoins a également le pouvoir de nous détruire. Nous devons faire le maximum pour renverser la tendance. Nous devons oeuvrer solidairement avec la communauté internationale pour régler la question des changements climatiques globaux.

La montée des niveaux des mers affectera profondément des endroits aussi différents que Madagascar et Amsterdam, Vanuatu et Venise.

Je salue les efforts de ceux qui ont participé au Sommet de la Terre à Rio il y a cinq ans, et je demande instamment à l'Assemblée de faire rapidement avancer Action 21. Nous devons nous efforcer de parvenir à l'interdépendance environnementale et reconnaître les dangers que nous posons à la Terre. Nous devons trouver et mettre en oeuvre des stratégies pour assurer le succès d'un développement durable. Et, ensemble, nous devons préserver notre environnement.

Enfin, nous devons continuer de promouvoir l'éducation relative à l'environnement. Nous enfants sont notre plus grande ressource naturelle. Aux Palaos nous essayons d'apprendre à nos jeunes qu'ils ont le devoir de protéger la beauté naturelle de notre pays. Ce sont eux qui devront relever les défis de l'environnement auxquels les Palaos seront confrontés au XXIe siècle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation des Palaos de sa déclaration.

M. David Orrukem, Chef de la délégation des Palaos, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. l'archevêque Jean-Louis Tauran, Secrétaire aux relations avec les États du Saint-Siège.

L'archevêque Jean-Louis Tauran, Secrétaire aux relations avec les États du Saint-Siège, est escorté à la tribune.

L'archevêque Tauran (Saint-Siège) : Monsieur le Président, les intervenants de ces derniers jours ont prouvé à quel point les concepts d'environnement dignes de l'homme et de développement durable, élaborés lors du

Sommet de Rio en 1992, ont fini par imprégner nos mentalités. Le Saint-Siège s'en réjouit d'autant plus que l'Église catholique a toujours soutenu que la cause de l'environnement est la cause de l'homme, être à la fois spirituel et charnel, gardien et consommateur des ressources naturelles comme des produits de son intelligence et de sa technique.

Parler des forêts, des ressources hydriques, de la pollution de l'air, de l'eau ou du sol, comme des établissements humains, c'est en réalité réfléchir sur les conditions de vie et de la survie de toute l'humanité. D'ailleurs Action 21 ne dit pas autre chose quand il précise :

«Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.»
(A/CONF.151/26 (vol. 1), annexe I, principe I)

C'est pourquoi je suis personnellement heureux de trouver ces aspects présents dans le projet de document final soumis à notre considération. Ma délégation ne peut toutefois que répéter ici les réserves et interprétations formulées par le Saint-Siège, lors des récentes conférences internationales de l'ONU et qui sont — ne l'oublions pas — partie intégrante des rapports de ces mêmes conférences. Je pense, en particulier, à l'interprétation de termes comme «santé génésique», «santé sexuelle» et «planification familiale» que nous retrouvons dans le document de notre réunion.

Les résultats obtenus à Rio — et plus encore les engagements pris — nous font donc un devoir de protéger la nature pour défendre l'homme. Et nous devons le faire de manière solidaire, sans sous-estimer non plus le lien qui existe entre écologie, économie, et développement équitable.

Un aspect particulier de cette problématique, et sur lequel je voudrais insister, est le sort de quelque 50 millions de personnes déplacées dans le monde, dans beaucoup de cas aussi à cause d'un environnement déficient qui ne leur donne aucune sécurité humaine et économique. Ne les oublions pas : elles ont droit à la vie, à un habitat adéquat, à des ressources alimentaires stables.

Le Saint-Siège pense qu'un des moyens les plus simples et les plus efficaces pour que les intuitions et les résolutions de Rio deviennent réalité est l'éducation. Dès la première enfance, dès le début de la scolarisation, les parents comme les éducateurs peuvent, par l'atmosphère qu'ils créent, par leur enseignement, par leur témoignage, former les jeunes à respecter la nature, à en économiser les

ressources et, de ce fait, à les porter à l'accueil, au partage et au don.

Dans cette tâche si actuelle, les croyants sont en première ligne. Ils voudraient aider leurs compagnons de route à aller au-delà du simple respect de la nature et du partage des ressources absolument nécessaires, bien sûr — pour retrouver le sens de l'émerveillement devant la beauté des éléments naturels qui peuvent toujours dire quelque chose de Celui qui nous précède et qui nous dépasse. Il faudrait ici évoquer sans doute le *Cantique des créatures* de François d'Assise, ou encore l'expression paradoxale d'un contemporain qui n'hésitait pas à parler de «la puissance spirituelle de la matière».

En me donnant le privilège d'être au milieu de vous, le pape Jean-Paul II a voulu manifester la confiance qu'il met en chacun des responsables des États ici représentés pour que, selon ses propres paroles, nous appréhendions ces questions :

«avec des convictions éthiques sûres, qui impliquent la responsabilité, la maîtrise de soi, la justice et l'amour fraternel». (*Discours à l'Académie Pontificale des Sciences, 22 octobre 1993*)

Puissions-nous tous prendre le chemin de la participation, de la concertation et de la persévérance. C'est là mon vœu le plus cher.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire aux relations avec les États du Saint-Siège de sa déclaration.

L'archevêque Jean-Louis Tauran, Secrétaire aux relations avec les États du Saint-Siège, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Pascal Gayama, Sous-Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Pascal Gayama, Sous-Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, est escorté à la tribune.

M. Gayama (Organisation de l'unité africaine) : Monsieur le Président, le Sommet de la Terre, réuni à Rio en 1992, avait marqué pour l'humanité réconciliée autour du thème majeur de «notre destin commun», un moment crucial pour l'histoire du monde. L'onde de choc qui s'en est alors dégagée nous parvient aujourd'hui avec la tenue de la

présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, un peu comme en écho à ce véritable «big bang» qu'avait constitué la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Je voudrais d'emblée adresser au Président de l'Assemblée les salutations de M. Salim Ahmed Salim, notre Secrétaire général, et exprimer en même temps à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, l'assurance de notre collaboration sans faille, comme le veut du reste l'esprit des relations qui lie nos deux organisations.

Dans le même temps, nous voudrions ici nous prévaloir du message très important délivré à l'ouverture, par S. E. M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe et Président en exercice de l'OUA, au nom du continent africain, discours qui n'a cessé de nous inspirer tout au long des présentes assises.

Que reste-t-il des espoirs suscités il y a cinq ans par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement? L'enthousiasme créé par l'effondrement des barrières idéologiques et l'irruption sur la scène de la société civile, des organisations non gouvernementales en particulier, avait alors justifié l'avènement de ce que l'on nomme aujourd'hui le «village global», censé régir, aux couleurs du libéralisme devenu l'idéologie par excellence, l'intérêt de chacun et de tous. Avions-nous pour autant assuré les conditions de mise en oeuvre d'Action 21 ou n'était-ce alors, pour l'essentiel, qu'une grande illusion généreuse? Voilà la question essentielle.

Pour ce qui est de l'Afrique, la réponse à cette question ne se vérifiera qu'autant qu'il sera possible de mettre en balance les dispositions de la position commune africaine, élaborée à Abidjan en novembre 1991, d'une part, et l'ensemble des actions engagées après Rio, d'autre part. Pour ce faire, les deux approches envisageables consistaient, soit en une programmation globale d'Action 21, dont le coût était chiffré, on le sait, à 600 milliards de dollars, soit en une démarche plus traditionnelle conforme aux lois de l'économie de marché. Mais peut-on, aujourd'hui, s'en remettre exclusivement aux lois du marché sans un minimum d'impulsion politique dans un domaine si vital?

En mettant en exergue la lutte contre la pauvreté comme objectif stratégique majeur, la position commune africaine faisait en effet le pari de la solidarité comme élément moteur pour un développement durable au sein duquel la préservation de l'environnement et l'exploitation rationnelle des ressources limitées de la planète auraient signifié le déclenchement sinon d'un véritable plan Marshall

pour le développement, du moins d'un partenariat exigé par les contraintes d'un monde plus que jamais interdépendant.

Il avait été entendu à Rio qu'enfin les pays développés devaient pouvoir porter le montant de l'aide publique au développement à cette barre symbolique de 0,7 % de leur produit national brut, et que des ressources suffisantes devaient être mobilisées par chaque pays et par la communauté internationale, secteur public et secteur privé compris, pour la survie de notre planète Terre.

Si donc les conclusions de Rio devaient être appréciées à leur caractère novateur, il faudrait naturellement chercher à y déceler d'abord, au-delà des discours, la nature et le degré d'engagement effectivement manifestés par les uns et les autres pour appuyer les efforts louables déployés par la Commission du développement durable ou par certaines institutions, telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège est à Nairobi, au Kenya, mais qui manque cruellement de ressources pour bien gérer le dossier environnemental mondial.

Ainsi donc, l'on peut convenir que le renforcement du PNUE en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, avec ses différents bureaux régionaux, peut constituer un signal clair marquant l'engagement de la communauté internationale à s'investir, en tant que communauté internationale, dans la gestion de l'environnement et faire prévaloir ainsi la notion de destin solidaire et de partenariat que sous-tendait l'adoption des conclusions de Rio.

La coopération multilatérale a donc un rôle capital à jouer dans la mise en oeuvre d'Action 21. Et nous ne pouvons qu'en appeler à un soutien toujours accru, à des structures telles que le Fond international de développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, pour la disponibilité qu'elles ont souvent manifestée en vue de faire prévaloir la relation entre l'environnement et le développement, relation essentielle sans laquelle le débat sur l'environnement manquerait de fiabilité.

Depuis Rio, des avancées significatives ont été opérées au plan juridique avec l'adoption de conventions qui constituent aujourd'hui la trame d'un ordre environnemental nouveau. C'est ainsi qu'aux Conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique est venue s'ajouter la Convention sur la lutte pour combattre la désertification et

la sécheresse adoptée en 1994 et en vigueur depuis décembre 1996.

L'Afrique s'est beaucoup investie dans l'élaboration et les négociations de la Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse, comme en témoigne l'important annexe sur l'Afrique qui y est attachée. La dernière en date des prises de position des États africains sur la Convention relative à la désertification et à la sécheresse date des dernières assises de Harare, où le Conseil des ministres de l'OUA et le Sommet des chefs d'État et de gouvernement ont mis en exergue l'importance qu'attache l'Afrique à la première Conférence des États parties et la nécessité d'élaborer un programme régional d'action africain.

S'agissant du mécanisme mondial de cette Convention, il est essentiel de lui reconnaître un réel pouvoir financier pour en faire un outil opérationnel à la fois capable d'intervenir sur le terrain et de générer des ressources propres à soutenir des projets de développement durable. Ainsi doté d'attributs aussi bien financiers que catalytiques, le mécanisme jouera un rôle à la hauteur des espoirs placés dans la Convention.

L'importance de la question est telle pour l'Afrique, vu que ce continent abrite, comme chacun le sait, le plus grand désert du monde, le Sahara, et que les effets de la sécheresse se font sentir dans pratiquement toutes les parties du continent, qu'elle a rendu nécessaire la présentation d'une résolution particulière sur les mesures d'urgence à prendre pour l'Afrique également adoptée en même temps que la Convention sur la désertification.

Malgré cette avancée juridique certaine, l'opinion africaine et, certainement, celle de toutes les parties du monde, continue à se demander si les actions menées jusqu'ici depuis cinq ans correspondent bien au sérieux des enjeux qui se rapportent à l'environnement et au développement. Naturellement, on ne peut pas se laisser guider par le principe du «laissez-faire», sans quoi le village global aurait peine à déterminer sa stratégie de bataille et son plan réel de mise en oeuvre d'Action 21. S'il est vrai que des technologies appropriées peuvent être facilement identifiées pour contenir la dégradation de l'environnement et parvenir, à terme, à renverser le cours des choses, il n'en demeure pas moins que le lien nécessaire entre les appétits égoïstes, moteurs de la croissance économique, certes, mais piètres distributeurs du bien-être, ce lien donc reste encore à trouver en dépit de toutes les professions de foi.

Quant à l'Afrique, elle a sur ce point deux sortes de défi à relever. Le premier c'est de parvenir à un contrôle

accru de son environnement. À cet égard, l'OUA peut se prévaloir d'avoir, dès 1968, à Alger, adopté une Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles. En 1991, elle en a fait de même avec la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique et sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux. Nous tenons beaucoup à ces deux engagements, tout comme à l'ensemble des dispositions d'Action 21.

Juin 1992-juin 1997 : cinq années se sont donc écoulées depuis que le cri unanime a été lancé à Rio en faveur d'une démarche responsable propre à allier environnement et développement. Il s'agit d'un choix mais aussi d'une nouvelle éthique. Dès lors, si village global il devait y avoir, celui-ci ne devrait pas s'appuyer exclusivement sur le dogme du tout commercial. Il faudrait certainement que des intérêts à court terme puissent être sacrifiés pour qu'enfin, ensemble, nous nous engagions à inventer notre futur.

Or la matière première environnementale est précisément une denrée fondamentale. C'est l'air, c'est l'eau, toute chose sans prix. Mais quel prix faudra-t-il payer un jour pour disposer des éléments les plus simples qui constituent la toute première des denrées sans prix, à savoir, la vie sur la terre.

Puissions-nous maintenir, dans toute sa vigueur et son éclat, la flamme allumée il y a cinq ans à Rio.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine de sa déclaration.

M. Pascal Gayama, Sous-Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ieremia Tabai, Secrétaire général du Secrétariat du Forum du Pacifique Sud.

M. Ieremia Tabai, Secrétaire général du Secrétariat du Forum du Pacifique Sud, est escorté à la tribune.

M. Tabai (Secrétariat du Forum du Pacifique Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de faire une courte déclaration au nom des membres du Forum du Pacifique Sud composé, de 16 États indépendants du Pacifique, dont la plupart ne sont pas ici aujourd'hui.

À l'instar d'autres peuples dans d'autres régions du monde, nous aspirons à un meilleur niveau de vie et à un

accroissement de nos possibilités économiques. Une priorité de l'ordre du jour de notre région est de veiller à la croissance économique et au développement. Mais, au cours des dernières années, nous avons dû faire face à de nombreuses difficultés, notamment la diminution des flux d'aide, l'érosion des préférences commerciales et les perturbations au niveau de la production pour l'exportation.

Cela nous a obligés à revoir radicalement nos politiques économiques. De nombreux pays de la région mettent à présent en oeuvre des réformes économiques importantes qui visent à promouvoir l'investissement et le développement du secteur privé, et qui nous permettent de mieux affronter les changements économiques mondiaux. L'appui qui doit être accordé à ce processus est l'une des priorités de l'ordre du jour du Forum.

Mais, bien que nous recherchions la croissance économique et le développement de notre base limitée de ressources, nous le faisons sur la base des principes du développement durable, auxquels nous sommes fermement attachés. Nous savons que le développement durable de la région ne sera possible que dans la mesure où le développement économique prendra en compte les impératifs de l'environnement. Étant donné que nous venons de très petits pays insulaires, dont la plupart sont dotés d'écosystèmes les plus fragiles au monde et dont plusieurs ne se trouvent qu'à quelques pieds au dessus du niveau de la mer, nous sommes profondément conscients qu'il est nécessaire d'accorder l'attention voulue aux répercussions que les décisions de politiques économiques pourraient avoir sur l'environnement.

Les principales questions environnementales qui se posent aux pays des îles du Pacifique demeurent dans une large mesure les mêmes. Elles ont été discutées antérieurement dans d'autres réunions parrainées par l'Organisation des Nations Unies, mais elles doivent être mises de nouveau en exergue dans ce débat consacré à l'examen d'Action 21, de manière à encourager la communauté internationale à poursuivre avec soin leur examen. Ces préoccupations portent sur de nombreuses questions capitales non seulement pour nos pays, mais également pour toutes les nations : la menace que font peser les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer; la pollution provenant des déchets solides et des eaux usées; la diminution de la diversité biologique; le déboisement; et la dégradation du milieu marin, notamment les ressources des récifs, pour n'en citer que quelques-unes.

Bien que nous reconnaissons que le premier pas à faire et la responsabilité du développement nous incom-

bent dans une large mesure, il n'en demeure pas moins que les éléments essentiels du développement ne peuvent être traités uniquement au niveau national ou régional, mais exigent que des mesures soient également prises à l'échelle mondiale.

Nombre de problèmes auxquels nous sommes confrontés ont été importés dans notre région, et nous n'avons que peu, voire aucun contrôle, sur eux. Le réchauffement de la planète, par exemple, et l'élévation à laquelle on s'attend du niveau des mers, sont de véritables menaces pour de nombreux États insulaires et, s'il n'y est pas remédié rapidement et efficacement, des pays entiers, des cultures et des peuples cesseront tout simplement d'exister. Il est donc essentiel de continuer de s'en préoccuper, tout en reconnaissant que les mesures prises individuellement par les États n'auront qu'une faible incidence sur ce problème mondial. Nous devons tous nous employer fermement à élaborer des politiques acceptables devant permettre de réaliser des progrès notables dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'eau douce et l'élimination des déchets sont également des questions qui préoccupent beaucoup nos populations. L'eau douce est une ressource renouvelable bien que limitée. De plus, il est communément admis qu'il existe une baisse mondiale de la qualité et de la quantité des approvisionnements en eau douce. L'accès à l'eau douce dans la région du Pacifique est souvent limité et incertain dans les îles et atolls élevés. L'absence dans notre région de données sur les ressources en eau entrave davantage la planification et freine le développement de l'agriculture et du tourisme.

Les insuffisances des installations d'assainissement et d'élimination d'autres déchets sont des sources supplémentaires de contamination et de pollution, notamment du milieu marin. La majorité des États insulaires du Pacifique n'ont pas les installations nécessaires pour faire face aux effluents des déchets ménagers, aux rejets des navires, à l'élimination des pesticides et au recyclage d'articles comme les piles usées.

Tout ceci nous a amenés à accorder une priorité à l'eau douce et à l'élimination appropriée des déchets dans notre prise en considération du développement durable, ainsi que de la nécessité d'élargir l'appui international accordé aux initiatives nationales et régionales pour traiter de ces questions. La communauté internationale doit encourager davantage l'intégration des programmes régionaux de gestion de l'eau douce et des déchets, et fournir les données techniques et scientifiques pour permettre la planification et le développement de ces programmes.

Les petits États insulaires en développement, qui sont non seulement situés dans la région du Pacifique mais également dans d'autres régions, font face à d'autres types de problèmes, qui ne sont pas seulement dus aux pressions qu'exercent l'économie et l'environnement, mais également à la façon dont le monde perçoit les événements dans notre région. Le transport des déchets nucléaires à travers notre région ne cesse de nous préoccuper. Même si les risques accidentels de contamination de nos eaux sont faibles, tout accident éventuel de ce genre aurait néanmoins un énorme impact sur la perception du public. C'est cette perception qui sous-tend notre vulnérabilité économique. Tout comme le Royaume-Uni, pays où l'industrie du boeuf a souffert dès que les dangers que posait la maladie de la vache folle ont été perçus, nous serions, à notre tour, dans la situation où plus personne ne voudrait consommer les poissons pêchés dans nos eaux, par crainte de la contamination, ce qui nous priverait de notre principale ressource.

Bien que nous soyons conscients des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des engagements pris à Rio, on ne peut nier qu'un grand nombre de questions, comme celles que je viens de souligner, n'ont pas été examinées comme il convient. Pour nous, dans la région du Pacifique Sud, le développement durable demeure une préoccupation importante. Comme cela a été signalé antérieurement, de nombreux pays et territoires insulaires ont des environnements fragiles et une superficie limitée. En outre, une grande partie de leur revenu dépend de leurs ressources naturelles ou de leur aptitude à attirer les touristes. Il est donc décisif, pour notre région comme pour le monde en général, que le développement économique et les politiques environnementales soient intégrés et complémentaires.

Je saisis l'occasion pour réaffirmer notre attachement aux accords et principes de Rio et à la recherche de manifestations concrètes du partenariat avec d'autres pays afin de réaliser ces objectifs. Nous sommes convaincus que, grâce à des mesures prises aux niveaux national et international et à un soutien mutuel, nous pourrions atteindre notre objectif, qui est de faire avancer le présent sans compromettre l'avenir.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général du Secrétariat du Forum du Pacifique Sud de sa déclaration.

M. Ieremia Tabai, Secrétaire général du Secrétariat du Forum du Pacifique Sud, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Collin Marake Matjila, du Conseil mondial de l'Union internationale des villes et

pouvoirs locaux, qui va prendre la parole au nom du Groupe principal des villes et pouvoirs locaux.

M. Collin Marake Matjila, du Conseil mondial de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, est escorté à la tribune.

M. Matjila (Union internationale des villes et pouvoirs locaux) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un immense honneur pour moi que de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée au nom de la communauté mondiale des administrations locales, et en particulier au nom de l'Assemblée mondiale des villes et autorités locales et du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement.

Les relations entre l'administration locale et la communauté des Nations Unies ont beaucoup évolué depuis le Sommet Planète Terre de 1992. Les membres se souviendront qu'à l'occasion de cet événement historique, le débat, qui a porté sur l'avenir de chacun d'entre nous, a été souvent polarisé sur le choix à faire entre la viabilité rurale et la migration urbaine, entre le «programme vert» et le «programme brun», entre les économies développées et les économies en développement. Lors de ces débats, les rôles et les préoccupations de l'administration locale n'ont pas été pris en compte.

En effet, bien que nous nous réjouissons du fait que le rôle que joue l'administration locale a été reconnu dans le chapitre 28 d'Action 21, les deux pages figurant dans ce chapitre ne rendent pas tout à fait compte de l'immense contribution financière, administrative et infrastructurelle que l'administration locale a apportée aux programmes «vert» et «brun» ou aux programmes des pays du Nord et pays du Sud. Dans des domaines clefs, comme les déchets et l'eau, pour lesquels les gouvernements et le secteur privé dépendent grandement de l'administration locale pour assurer leur viabilité quotidienne, peu d'attention a été accordée à l'administration locale. Nous ne nous en sommes pas moins associés à la tendance générale et avons adopté Action 21 comme notre propre programme d'action.

Depuis 1992, plus de 2 000 gouvernements locaux, dans plus de 64 pays, ont entrepris avec les collectivités de mettre en oeuvre chacun des aspects d'Action 21. Nous autres gouvernementaux locaux sommes fiers d'avoir pris l'initiative de ce qui est indiscutablement l'un des plus importants efforts de suivi du Sommet de Rio.

Grâce au processus de planification participative des programmes locaux d'Action 21, des centaines de gouver-

nements locaux ont réorganisé leur fonctionnement afin de promouvoir davantage le développement durable. Nous avons cherché à obtenir la participation, comme partenaires, de tous les secteurs de nos collectivités, notamment des femmes et des jeunes.

L'agglomération de Johannesburg a parfaitement réussi à concilier son programme local d'Action 21 et son processus de développement qui, à son tour, a été institutionnalisé dans le cadre juridique, et à organiser la gestion de l'environnement urbain durable en l'intégrant dans le fonctionnement d'ensemble du gouvernement local.

Les gouvernements locaux ont investi des centaines de millions de dollars dans la gestion des déchets, le traitement des eaux usées, les transports publics, les combustibles propres et le rendement énergétique, la santé publique, l'amélioration du logement, la protection de l'habitat et dans bien d'autres domaines. J'en veux pour preuves les dispositions prises par près de 1 000 gouvernements locaux pour mettre en oeuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La protection du climat mondial n'a pas toujours été considérée comme une responsabilité locale. Néanmoins, les gouvernements locaux ont été les premiers à fixer et réaliser des objectifs concrets pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre.

En 1998, la municipalité de Toronto, au Canada, a été la première à se fixer pour objectif une réduction de 20 % du dioxyde de carbone d'ici l'an 2010. En 1996, une évaluation des émissions de dioxyde de carbone a révélé qu'elles avaient diminué de 3 % par rapport aux niveaux de 1988. L'enseignement à en tirer est simple : les gouvernements peuvent se fixer des objectifs et ces objectifs peuvent être atteints.

Toutes les mesures prises au plan local ont amené la communauté internationale à mieux reconnaître le rôle des gouvernements locaux. Nous pensons que cette reconnaissance fera que les efforts futurs seront encore plus concrets et fructueux.

Les gouvernements nationaux et les gouvernements locaux ont oeuvré aux préparatifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). À cette occasion, les gouvernements locaux ont été, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, invités à participer activement aux délibérations d'une grande conférence de l'ONU. Aujourd'hui, nous prions instamment les États Membres et le Secrétaire général des Nations Unies de s'inspirer de ce précédent.

Les gouvernements locaux, avec leur légitimité démocratique et leurs responsabilités publiques, sont différents des organisations non gouvernementales. La communauté mondiale des gouvernements locaux, par le biais de sa structure représentative, le Conseil mondial des villes et pouvoirs locaux, est prête à établir un partenariat plus efficace avec l'ONU sur la base de cette réalité. Allons de l'avant en cette aube d'un nouveau millénaire.

Depuis 1992, de nombreux pays ont choisi de se préparer à entrer dans un nouveau siècle en renforçant le statut et la capacité des gouvernements locaux. Plus de 70 pays se sont engagés dans un processus officiel de décentralisation. C'est une tendance mondiale qui reflète la réalité universelle d'une gestion en coopération des affaires publiques. Je voudrais signaler à cet égard que la Constitution sud-africaine reconnaît le statut octroyé aux gouvernements locaux. De nombreux experts internationaux estiment qu'il y a là pour le monde un exemple à suivre.

Notre expérience montre que pour assurer un succès durable les trois éléments suivants sont importants : premièrement, reconnaissance et appui par l'ONU des gouvernements locaux en tant que partenaires à part entière dans le programme Action 21; deuxièmement, décentralisation nationale responsable, coopération et partenariat avec les gouvernements locaux afin de mettre en oeuvre Action 21; et troisièmement, mesures soutenues prises par les gouvernements locaux en partenariat avec les femmes, les jeunes et d'autres secteurs des collectivités locales.

Au moment où nous faisons le bilan de cinq années d'Action 21, je voudrais donc terminer en mettant en exergue certaines préoccupations clefs à l'égard du fonctionnement de ce partenariat.

Premièrement, nous demandons instamment à l'ONU de trouver le moyen d'institutionnaliser la reconnaissance et la participation des gouvernements locaux à ses délibérations.

Deuxièmement, nous prions la communauté internationale de veiller à ce que les programmes locaux d'Action 21 et d'autres efforts de développement durable soient protégés en vertu des accords internationaux sur le commerce. Nous serions heureux que les investisseurs internationaux appuient la mise en oeuvre de nos programmes locaux d'Action 21.

Troisièmement, nous appuyons les propositions qui ont été faites par de nombreux gouvernements au cours des réunions de cette semaine afin que l'on étudie les subven-

tions et identifie les outils économiques susceptibles de contribuer au développement durable. Nous nous engageons à participer à cet examen.

Les gouvernementaux locaux ont récemment achevé leur propre évaluation cinq ans après Action 21 à une conférence internationale sur les moyens de parvenir à la durabilité, tenue à Newcastle, en Australie. La Déclaration de Newcastle qui en a émané signale que bien que les promesses de Rio n'aient pas été tenues, des progrès ont tout de même été faits.

Je crois qu'avec une aide et une coopération plus grandes des Nations Unies et de la communauté internationale, d'ici à l'an 2002 nos réalisations seront plus visibles dans la vie quotidienne des gens. Notre rêve d'une vie meilleure pour tous, où que ce soit dans le monde, peut se concrétiser.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Conseil mondial de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux de sa déclaration.

M. Collin Marake Matjila du Conseil mondial de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est Mme Andrea Carmen, Directrice exécutive du Conseil international des traités indiens, parlant au nom du Groupe principal des peuples autochtones.

Mme Andrea Carmen, Directrice exécutive du Conseil international des traités indiens, est escorté à la tribune.

Mme Carmen, Conseil international des traités indiens (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil international des traités indiens et des peuples autochtones, j'ouvre mon coeur, tend la main et salue respectueusement tous ceux qui sont réunis ici à l'occasion de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Sommet Planète Terre + 5.

En 1992, les gouvernements et les peuples du monde ont conclu l'accord historique appelé Action 21, qui reconnaît que la protection et la durabilité de la diversité — qui tend rapidement à disparaître — de la vie sur terre exigeaient une réaction internationale immédiate et unifiée.

Les peuples autochtones ont toujours été à l'avantgarde de la lutte pour protéger le tissu vital sacré que nous appelons aujourd'hui la diversité biologique. Nous défendons la vision traditionnelle des peuples autochtones selon laquelle le bien-être mental, physique, social et spirituel de nos peuples et la survie des générations futures sont indissociables de la santé de notre environnement, de la pratique de nos cultures et de nos religions et de l'exercice de notre droit intrinsèque à l'autodétermination.

L'un des éléments critiques à la fois d'Action 21 et de la Convention sur la diversité biologique est l'engagement des États parties de travailler en véritable partenariat avec les peuples autochtones pour tout ce qui touche à nos ressources naturelles et à nos connaissances culturelles, tout en reconnaissant notre compétence en ce qui concerne la Terre et nos relations uniques avec elle par le biais des mesures de développement durable que nous utilisons depuis des temps immémoriaux. Le fait que ce partenariat promis ne soit pas encore devenu une réalité ne diminue en rien l'importance de l'engagement ou des défis non relevés qu'il représente pour les gouvernements.

L'extraction non viable des ressources et la pollution, qui sont lourdes de conséquences pour les populations autochtones, se sont poursuivies à un rythme accéléré au cours des cinq années ayant suivi le Sommet de la Terre de Rio. Dans la grande majorité des cas, les populations touchées n'ont pas été consultées et, qui plus est, n'ont pas donné leur consentement, en dépit des promesses contenues dans Action 21. L'immersion de déchets toxiques et radioactifs dans les océans et leur mise en décharge sur terre, le rejet de polluants organiques persistants dans la chaîne alimentaire, le déboisement intensif, l'intensification des activités militaires et de la mise à l'essai d'armements, les projets de barrages hydroélectriques, la pêche commerciale trop intensive, l'exploitation minière à ciel ouvert et le forage pétrolier n'en sont que quelques exemples.

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale de la déclaration qu'il a faite lors du débat de haut niveau de la Commission du développement durable (CDD), tenu en avril, dans laquelle il a reconnu que l'extraction minière ne saurait être une activité durable et qu'elle demeure une des pratiques les moins viables, dont les effets destructeurs menacent les communautés et l'environnement.

On ne peut répertorier, vu son ampleur, la destruction causée par les activités d'exploitation minière et de forage, dont les effets se font sentir partout dans le monde. Quelques-uns des innombrables exemples comprennent les mines d'or de Pegasus, dans le Montana, dont l'extraction se fait

par la méthode de lixiviation en tas du cyanure, qui jouxtent les territoires autochtones de Gros Ventre et d'Assiniboine, les imposantes mines de charbon de Black Mesa situées sur les sites sacrés appartenant aux peuples Dineh et Hopi à Big Mountain, en Arizona, les niveaux extrêmes de pollution causés par la compagnie pétrolière Shell dans les territoires traditionnels des Ogoni, au Nigéria, et l'extraction de l'or et de l'uranium sur les sites sacrés des Black Hills, au mépris du Traité de Fort Laramie, signé en 1868 entre la Nation Lakota et les États-Unis.

Les effets destructeurs des activités d'extraction minière et de forage pétrolier n'ont cependant pas été évoqués dans Action 21. La Commission du développement durable devrait sans tarder rectifier cette omission, en étroite collaboration avec les peuples autochtones.

La Consultation mondiale sur la jouissance effective du droit au développement en tant que droit de l'homme, organisée par les Nations Unies en 1990, a souligné que les violations des droits des populations autochtones, qui sont très fréquentes et dont les effets sont extrêmement destructeurs, sont les conséquences directes des stratégies de développement qui négligent de respecter leur droit fondamental à l'autodétermination. Les dispositions contenues dans le programme Action 21 et la Convention sur la diversité biologique ne sauraient apporter des avantages économiques ou politiques durables si elles ne reconnaissent pas les droits fondamentaux des communautés autochtones au développement et à l'autodétermination, et la plénitude de leurs droits territoriaux et culturels.

En attendant que ces droits soient reconnus, la mention, dans l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique, du partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources végétales et des connaissances traditionnelles des peuples autochtones, est une invitation ouverte et inévitable à l'exploitation et à l'appropriation commerciales.

Il est souligné dans Action 21 que :

«Les populations autochtones et leurs communautés doivent jouir pleinement des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui leur reviennent, sans entrave ni discrimination.» (*A/CONF.151/26/Rev.1 (vol.I), chap. 26, par. 26.1*)

C'est pourquoi nous demandons instamment que le Sommet Planète Terre + 5 rappelle cette disposition en recommandant l'adoption du projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones, tel qu'il a été adopté par le Groupe de travail sur les popula-

tions autochtones et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui est essentiel pour réaliser pleinement le programme d'Action 21.

Les populations autochtones ont demandé un moratoire international sur la brevetabilité des modes de vie et fait part de leur vive opposition à ce que la vie soit traitée comme un simple bien de consommation par les activités dites de «prospection biologique», notamment la commercialisation par les laboratoires pharmaceutiques et biotechnologiques de matériels génétiques et cellulaires d'origine animale et humaine, et de plantes que les peuples autochtones utilisent depuis des temps immémoriaux à des fins alimentaires, médicinales et religieuses, comme par exemple le quinoa.

Les systèmes occidentaux de protection des droits de propriété intellectuelle et les accords commerciaux internationaux qui sont codifiés au niveau mondial par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce, en application de ses dispositions sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce, ainsi que les accords commerciaux régionaux, tels que l'Accord de libre-échange nord-américain et l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, violent les principes de base qui se sont dégagés du premier Sommet de la Terre et ne contiennent aucune disposition destinée à protéger les droits des populations autochtones.

Les peuples autochtones considèrent qu'il est particulièrement dangereux de mettre les ressources alimentaires mondiales entre les mains de sociétés qui s'attachent à produire de nouvelles souches rentables par le biais du génie génétique, tandis que les pratiques non viables limitent la variété des espèces végétales et animales se trouvant dans leur habitat naturel.

Les populations autochtones n'ont jamais cessé d'exprimer leur opposition au projet sur la diversité du génome humain et à l'exploitation et au brevetage par les sociétés multinationales et les institutions gouvernementales de notre patrimoine génétique ancestral, sans notre consentement préalable. La question de l'utilisation et de l'exploitation du matériel génétique humain et des lignées cellulaires humaines n'a pas été directement abordée dans la Convention sur la diversité biologique, et les peuples autochtones considèrent qu'il s'agit là d'une autre omission grave qui limite leur possibilité de surveiller et de contrôler toute la gamme des activités de «prospection biologique» qui ont des effets préjudiciables pour les populations autochtones.

Le programme Action 21 et la Convention sur la diversité biologique ne prévoient pas de mécanismes efficaces de surveillance et de contrôle des conséquences de la mondialisation, notamment pour ce qui est des activités des sociétés multinationales, des institutions financières internationales, des opérations militaires multinationales, de l'accord d'investissement multilatéral et des organes des accords commerciaux internationaux; c'est là une autre lacune grave. Au cours de la cinquième session de la CDD qui s'est tenue récemment, le Groupe des populations autochtones a demandé que soient établis des rapports d'impact d'ensemble sur les mesures prises par les gouvernements et les sociétés multinationales et sur les conséquences qu'elles peuvent avoir pour les populations autochtones, notamment pour ce qui est des questions portant sur l'extraction non viable des ressources et la prospection biologique, proposition qui devrait être soulignée par l'Assemblée générale et mise en oeuvre par la CDD sans délai.

Nous invitons l'Assemblée générale à encourager la création rapide d'un forum permanent des populations autochtones au sein du système des Nations Unies, qui pourrait servir d'instance chargée de contrôler et d'enquêter sur ce genre de violations et jouer un rôle efficace pour empêcher que des conflits meurtriers n'éclatent à la suite de l'opposition des communautés autochtones aux activités de développement qui leur sont imposées sur leurs territoires. Il importe de veiller à ce que les populations autochtones participent pleinement, efficacement et judicieusement à tous les aspects des discussions, des décisions et des tribunes découlant du Sommet de la Terre de Rio, si jamais la promesse de partenariat doit devenir une réalité. C'est pourquoi le Conseil international des traités indiens et les peuples autochtones proposent qu'à l'occasion de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui aura lieu en 1998, un groupe de travail des populations autochtones soit formellement établi.

Notre organisation rend également hommage au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique de sa décision d'employer une personne autochtone, conformément à la recommandation faite à la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui sera chargée de diffuser des informations et d'amener les populations autochtones à participer en plus grand nombre à ce processus.

La responsabilité énorme qui incombe à cette Assemblée exige que les êtres humains soient reconnus non seulement comme des acteurs et des promoteurs de la nature, mais comme une partie intégrante de la diversité

biologique de notre planète. La nature n'est pas un simple bien de consommation. La terre, la nature, est notre mère. C'est elle qui nous procure tout ce que nous mangeons, buvons, respirons et utilisons dans notre vie quotidienne. Les diverses formes de vie sur la terre dépendent de notre aptitude à protéger leur survie, non pas en tant que possibles produits d'exploitation, mais en tant qu'être vivants dotés d'une valeur intrinsèque et ayant une place dans le tissu sacré de la vie; leur destruction mettrait en danger notre propre place, notre existence humaine. Je vous exhorte à penser aux vies de vos propres petits-enfants, lorsque vous examinerez les choix que vous devrez faire aujourd'hui.

Mes prières s'adressent à cette Assemblée et à toute ma famille.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Directrice exécutive du Conseil international des traités indiens de sa déclaration.

Mme Andrea Carmen, Directrice exécutive du Conseil international des traités indiens, est escortée de la tribune.

Programme de travail

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais informer les membres qu'il sera nécessaire de convoquer une nouvelle session plénière de l'Assemblée générale dès que le Comité ad hoc plénier de la dix-neuvième session extraordinaire aura achevé ses travaux et que les documents pertinents seront mis à la disposition de l'Assemblée.

Par conséquent, puis-je considérer que l'Assemblée autorise le Président à convoquer une séance plénière supplémentaire, étant entendu qu'elle aura lieu lorsque le Comité ad hoc plénier aura achevé ses travaux?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : La prochaine séance plénière aura lieu à 21 heures, dans la mesure où le Comité ad hoc plénier aura achevé ses travaux.

La séance est levée à 16 h 40.